



**HAL**  
open science

## Agroforesterie, des arbres et des cultures

Christian Dupraz, Fabien Liagre

► **To cite this version:**

Christian Dupraz, Fabien Liagre. Agroforesterie, des arbres et des cultures. France Agricole, 432 p., 2008, 978-2-85557-205-5. hal-02823341

**HAL Id: hal-02823341**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02823341>**

Submitted on 6 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

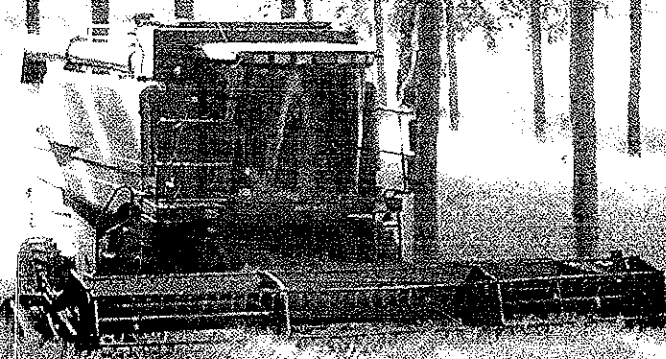
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Agroforesterie

---

Des arbres et des cultures

---



Christian Dupraz et Fabien Lacroix

ÉDITIONS QUÉBEC

# Agroforesterie

Des arbres et des cultures

Christian DUPRAZ <sup>02</sup>

Fabien LIAGRÉ

Cet ouvrage a été réalisé avec le soutien du  
Ministère de l'Agriculture et de la Forêt

**Editions France Agricole**

8, cité Paradis 75493 Paris CEDEX 10

*PHOTO DE COUVERTURE : Christian Dupraz*

*Moisson réalisée le 20 juillet 2004 dans une parcelle agroforestière de peupliers située à Vézénobres (Gard). Il s'agit de la dernière moisson rentable avant la récolte des arbres, le rendement de la culture est de 40% du rendement de la culture en plein soleil. Dans cette parcelle, la densité d'arbres est trop élevée (140 arbres/ha), très supérieure à nos recommandations (50 à 80 arbres/ha).*

AGROFORESTERIE - DES ARBRES ET DES CULTURES

© 1<sup>re</sup> édition 2008

ISBN 13 - 198-2-85557-150-8

**Editions France Agricole**

GRUPE FRANCE AGRICOLE

Tous droits réservés pour tous pays

Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiquées clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 à 429 du Code pénal.